

Contributions de Coordination SUD, 4D et ATD Quart Monde à la partie 1 « Vision à 2030 »

Coordination SUD, 4D et ATD Quart Monde, membres du comité de pilotage de haut niveau constitué au printemps et chargé de contribuer aux travaux en cours sur la feuille de route, participent aux différents groupes de travail mis en place afin de définir les orientations et la contribution française à la mise en œuvre des ODD.

Nous rappelons que la France a un devoir d'exemplarité particulier dans le cadre de la traduction concrète de l'Agenda 2030 pour le développement durable dans ses actions, de par son rôle sur la scène internationale et son engagement dans la formulation de l'Agenda 2030 comme dans l'adoption de l'Accord de Paris. En outre, son statut de membre du Conseil de Sécurité, de prochaine présidente du G7, de défenseuse du multilatéralisme, de puissance économique et agricole lui confèrent des responsabilités encore plus grandes. La particularité de son territoire (présence terrestre et/ou maritime sur tous les continents, plus vaste zone économique exclusive du monde) qui devra être considéré dans toute sa diversité dans le cadre de cet exercice, contribue à sa puissance tout en la rendant plus vulnérable aux aléas et déséquilibres mondiaux.

Si un tableau de bord¹ place la France au 5ème rang mondial en termes de réalisation des objectifs de développement durable (en bonne partie grâce à son système de protection sociale) avant même d'avoir adopté une stratégie en la matière, elle ne doit pas moins progresser pour bon nombres d'objectifs, accélérer pour d'autres et changer totalement d'orientation pour d'autres encore.

La première partie de la feuille de route, consacrée à la vision que la France entend porter, doit proposer des engagements clairs de la part de l'Etat quant à l'orientation des politiques publiques des prochaines années, en cohérence avec les positions prises par la France au niveau multilatéral.

Nous demandons, dans cet esprit, que la France s'engage pleinement dans le cadre de sa feuille de route sur les objectifs transversaux suivants :

➤ Lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'inégalités

L'agenda pour le développement durable consacre les liens entre inégalités socio-économiques (pauvreté, accès à l'éducation ou à l'emploi décent, etc.), inégalités environnementales (accès à une énergie propre et abordable, inégalités devant les conséquences des changements climatiques, etc.), de genre, d'accès aux droits... Ces inégalités se développent par ailleurs entre et au sein des pays, ce qui doit pousser la France à prendre des engagements en la matière aux niveaux national et international.

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et la France devra concrétiser dans ses actions l'engagement de « ne laisser personne de côté » en accordant une attention particulière aux personnes les plus défavorisées et les plus éloignées des droits civils, économiques, sociaux et culturels². Pour ce faire, les ONG demandent que l'impact de toutes les politiques menées sur les

¹ <http://www.sdgindex.org/overview/>

² Ce narratif est repris d'extraits de la résolution adoptant l'Agenda 2030 comme nouveau cadre de développement, adoptée à l'unanimité des membres des Nations unies en septembre 2015.

20% les plus pauvres devienne un critère systématique d'évaluation. En effet, le cadre d'indicateurs du CNIS retenus à ce stade ne rendant pas compte de la grande pauvreté, et celle-ci échappant largement à l'observation statistique, des critères plus fins permettant réellement de suivre l'évolution de la grande pauvreté seront établis.

La future feuille de route de la France devra ainsi proposer des actions visant à concrétiser les engagements suivants :

- Mettre fin à la pauvreté en proposant des actions dans une approche globale cohérente en direction des personnes en situation de vulnérabilité sociale ;
- Associer ces dernières aux prises de décisions les concernant tant dans l'élaboration que le suivi et l'évaluation des actions ;
- Faire des inégalités femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes une vraie priorité, au niveau national et dans la politique de solidarité internationale ;
- Œuvrer à la réduction des inégalités territoriales, avec une attention particulière accordée aux territoires ultra-marins et aux zones de relégation ;
- Assurer la cohésion sociale et le « vivre-ensemble » en renforçant les dispositifs de lutte contre les discriminations fondées sur l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, l'âge, les appartenances ethnique et religieuse, la vulnérabilité économique ;
- En matière de solidarité internationale, la France devra s'engager à toucher davantage les plus vulnérables et les PMA en opérant un rééquilibrage en faveur des financements sous forme de dons et de soutien aux secteurs sociaux.

➤ Une approche renouvelée du progrès

Les limites du PIB et son incapacité à prendre en compte la durabilité sont des constats aujourd'hui largement partagés. En outre, cet impératif de durabilité devra aboutir à la réorientation des modes de production industriels et agricoles pour réduire significativement leurs impacts environnementaux. Les mécanismes d'évaluation et de prévention des externalités négatives devront être systématisés, notamment les études d'impact des choix économiques français et européens sur les pays tiers.

La future feuille de route devra donc :

- Tracer une alternative au paradigme dominant qui stipule que croissance économique est synonyme de progrès et prospérité partagée ;
- Intégrer les nouveaux indicateurs de richesse (qui permettent de sortir de l'approche PIB) que le gouvernement s'est engagé à prendre en considération dans l'évaluation *ex ante* des politiques publiques, et promouvoir leur utilisation dans le cadre européen ;
- Promouvoir des systèmes de régulations des actions publiques et privées dans une perspective de bien commun, en :
 - i. systématisant les mécanismes compensatoires en cas d'externalités négatives quant au développement durable ;
 - ii. liant les commandes publiques aux ODD ;
 - iii. réorientant progressivement les modes de production via le renforcement de l'accompagnement des modes compatibles avec le développement durable ;
 - iv. promouvant le principe de responsabilité sociale, environnementale et fiscale (RSEF) des entreprises, en veillant à une application stricte de la loi sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales et en promouvant l'adoption d'un traité onusien contraignant en matière de respect des droits humains par les acteurs économiques ;
 - v. soutenant les actions de sensibilisation des consommateurs.

➤ Faire de la transition écologique une réalité

La feuille de route devra inclure des perspectives ambitieuses en matière de transversalisation des enjeux environnementaux et de prise en compte de l'impératif de transition écologique par tous les acteurs. Si la France a déjà pris des engagements de forme à cet égard, elle doit encore mettre en cohérence ses politiques avec l'impératif de lutte contre les changements climatiques, tout en tenant compte des impératifs de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de respect des droits humains.

Nos ONG demandent donc que la France, par le biais de sa feuille de route :

- Réhausse l'ambition en matière de trajectoire bas carbone puis zéro émission aux niveaux national et européen pour que ces deux trajectoires deviennent conformes à l'engagement pris à Paris de tout faire pour limiter le réchauffement global à +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle ;
- Applique strictement le principe de précaution, en interdisant notamment l'utilisation de produits chimiques, phytosanitaires, polluants dont les impacts environnementaux (notamment en matière de biodiversité) et sanitaires sont prouvés ou soupçonnés ;
- Mette en cohérence sa politique commerciale avec les engagements pris en matière de climat et de développement durable ;
- Amplifie les incitations fiscales en faveur de la transition écologique, notamment à destination des ménages, et conditionne le versement de subventions publiques aux acteurs économiques à leur impact sur les changements climatiques et la biodiversité ;
- Au niveau international, que la France traduise concrètement la justice climatique en prenant toute sa part dans la lutte contre les changements climatiques au niveau global (accompagner davantage les pays tiers dans leur politique de transition, concrétiser l'engagement des pays industrialisés à consacrer 100 milliards d'euros par an à la lutte contre les changements climatiques dans les pays du sud, en particulier sur l'adaptation).

➤ Une gouvernance démocratique et participative

Comme le rappelle la résolution adoptant l'agenda pour le développement durable, l'implication des entreprises, des OSC, des citoyens, des collectivités, du Parlement est essentielle à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par la communauté internationale : les ODD ne pourront être réalisés sans l'implication forte et continue de l'ensemble de ces parties prenantes.

Or, plusieurs acteurs non-étatiques déplorent une tendance au mépris des corps intermédiaires et de la société civile organisée et le manque d'implication des citoyens dans les processus de décisions. En parallèle, de plus en plus d'initiatives citoyennes concrétisant le développement durable au niveau local gagneraient à être systématisées et accompagnées en vue d'un passage à l'échelle. Au niveau international, la réduction de l'espace de la société civile et la criminalisation croissante des militant.e.s gagnent du terrain, et vont de pair avec la remise en cause des contre-pouvoirs démocratiques dans certains pays (l'indépendance de la justice, par exemple).

Par le biais de sa feuille de route, la France devra :

- Consacrer l'approche fondée sur les droits humains dans toutes ses initiatives, et s'inspirer des recommandations de la CNCDH (avis du 3 juillet 2018) qui indique les aspects pratiques de cette approche, notamment en termes de redevabilité et de participation des publics concernés. En matière de solidarité internationale, les acteurs français s'appuieront sur la stratégie consacrée aux droits humains et développement (décembre 2018) ;
- Systématiser les consultations citoyennes dans le cadre de l'élaboration des politiques, en veillant à la participation de la jeunesse à celles-ci ;
- Renforcer les mécanismes de redevabilité, le dialogue avec la société civile organisée et l'associer à la définition, au suivi et à l'évaluation de toutes les politiques publiques ;

- Condamner les pays entravant les droits syndicaux ou d'association, les libertés d'expression et d'opinion et mettant en place des systèmes de persécution des militants ;
- Retrouver une voix forte sur la défense de l'espace démocratique dans tous les pays et augmenter ses financements à la promotion de la gouvernance démocratique dans les pays tiers ;
- Donner une place aux représentant.e.s de la société civile dans pays du Sud dans l'élaboration et l'évaluation des programmes qu'elle finance à l'international.

Redevabilité et moyens de mise en œuvre :

Afin de réaliser effectivement les ODD, la définition de trajectoires adaptées, localement comme nationalement, est nécessaire, et doit être associée à des processus de suivi et d'évaluation réels et efficaces. Ces trajectoires incarneront les étapes des transitions évoquées ci-dessus, et constitueront un outil d'aide à la décision (arbitrages et renoncements à réaliser pour se mettre en cohérence). Elles traduiront l'interconnexion, les complémentarités et les incompatibilités entre ODD. Pour ce faire, nos organisations demandent que soient réalisés des diagnostics exhaustifs de l'état de la France et de l'action publique à l'aune des ODD (pour l'heure, seul le CGEDD a réalisé ce type de travail pour les prérogatives relevant spécifiquement du MTES). Nous nous associons aux premières actions proposées en matière de gouvernance et de suivi³, et approfondirons ces réflexions méthodologiques dans le cadre des groupes traitant de cet enjeu.

³ Loi-cadre sur les ODD et lecture des textes législatifs à l'aune des ODD, études d'impacts, critères d'arbitrages, intégration des ODD à la LOLF et au budget, etc.